



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS GLAZIK**

***DESCRIPTIF DES MISSIONS  
DE PRESTATIONS  
INTELLECTUELLES***

**CONSTRUCTION  
D'UN ATELIER RELAIS  
ZONE DE LUMUNOC'H**

*Février 2016*

## **I - OBJET DE LA CONSULTATION**

La Communauté de Commune du Pays Glazik a décidé de procéder à la construction d'un atelier relais zone de Lumunoc'h à Briec. Le programme comprend la construction de locaux à destination d'activités d'artisanat et/ou de maintenance, stockage.

Pour la réalisation de ce projet, la collectivité doit se faire assister, depuis la phase conception jusqu'à la livraison de l'ouvrage, de bureaux d'études qui rempliront les missions de prestations intellectuelles suivantes :

Lot N° 1 : Mission de Contrôleur Technique

Lot N° 2 : .Mission de Coordonnateur Sécurité Protection Santé.

## **II - DESCRIPTION DU PROJET**

Les constructions et les aménagements prévus dans le cadre de cette opération sont définis dans les pièces du programme arrêté pour la consultation du maître d'oeuvre joints à la présente consultation.

- Coût total maximum des travaux estimé à : 410 000 € HT.
- Durée totale estimée à : ..... 18 (dix-huit) mois.

## **III – MAÎTRE D'OUVRAGE ET AMO**

La conduite d'opération est assurée par les services techniques communautaires, tél 02 98 57 70 91, Fax 02 98 57 98 20, [dst@glazik.com](mailto:dst@glazik.com)

## **IV - L'EQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

La consultation pour le choix du maître d'oeuvre est cours. L'équipe requise comportera en plus de l'architecte un BET structure et un BET fluides-énergies.

## **V – LES LOTS ENVISAGES**

Non définis, dans l'attente de la proposition de maîtrise d'oeuvre.

## **VI – LE PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX**

Le planning prévisionnel de l'opération est envisagé au stade de la consultation du maître d'oeuvre de la façon suivante :

- APS + APD 5 (cinq) semaines au total (non compris délai de validation par le maître d'ouvrage de chaque élément),
- PRO 3 (trois) semaines (non compris délai de validation par le maître d'ouvrage et par le bureau de contrôle)
- EXE + DQE 2 semaines
- DCE 1 semaine

La durée de la 1ère phase travaux est de 6 (six) mois pour la tranche de base (de la notification à la réception définitive de cette tranche)

La durée de la 2ème phase travaux est de 6 (six) mois pour la ou les tranches conditionnelles (de la notification par ordre de service à la réception définitive du programme global)

## VII – SITUATION DES OUVRAGES

Le périmètre du projet est établi zone de Lumunoc'h suivant plan parcellaire joint à la consultation.

## VIII – REMARQUE IMPORTANTE SUR LES MISSIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Face au projet que se propose de réaliser la Communauté de Communes, **le candidat est en mesure** de vérifier, sous sa propre responsabilité, les missions mentionnées ci-après et de proposer, si besoin, les missions complémentaires ou les additifs qu'il juge nécessaire au parfait achèvement de sa mission.

## IX – LA MISSION CSPS

### 9.1 – Domaine d'intervention :

La mission confiée au coordonnateur sécurité protection santé porte sur la totalité des travaux, des ouvrages et des équipements nécessaires à la réalisation de cette opération.

### 9.2 – Nature des missions :

Le coordonnateur sécurité et santé est l'interlocuteur privilégié des intervenants sur le chantier en matière de sécurité et de santé des travailleurs. Le coordonnateur SPS exerce sa mission en concertation étroite avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage qui assure la conduite de l'opération.

Au vue du projet, le maître d'ouvrage propose de classer l'opération en 3<sup>ème</sup> niveau.

Le maître d'ouvrage doit :

Adresser une déclaration préalable à divers organismes administratifs. Le coordonnateur l'y aidera.

Le coordonnateur doit :

- Etablir un Plan Général de Coordination,
- Faire établir par les entreprises un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé,
- Effectuer des visites de chantier,
- Tenir un registre-journal du chantier,
- A la fin du chantier, établir un Dossier d'Intervention Ulérieure des Ouvrages sur informatique.

Au plus tard un mois avant la fin de la Garantie de parfait Achèvement (GPA), le coordonnateur SPS remet au maître d'ouvrage, en trois exemplaires, le Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'ouvrage (DIUO) définitif.

### 9.3 – Les différentes missions

La mission du coordonnateur SPS comporte 5 phases d'intervention :

Phase 1 : conception.

Phase 2 : préparation de chantier.

Phase 3 : réalisation.

Phase 4 : réception des travaux.

Phase 5 : garantie de parfait achèvement.

#### 9.4 – Tableaux descriptif de la tranche ferme

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif
A – PHASE CONCEPTION	
Réunions avec Maître d'œuvre	
Inspection du site	
Projet de règlement du CISSCT	
Assistance déclaration préalable	
Analyse dossiers APS/APD	
Elaboration du PGCSPS	
Constitution du DIUO	
Ouverture du registre journal	

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif
A – PHASE CONCEPTION (suite)	
Concordance DCE / mesure coordination	
Analyse remise des offres entreprises	

<b>Désignation</b>	<b>Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif</b>
B – PHASE REALISATION	
inspections communes avec chaque entreprise	
Réunions de coordination SPS	
Participation aux réunions de chantier	
Coordination SPS (visite du chantier)	
Mise à jour de la déclaration préalable	
Examen et harmonisation PPSPS	
Tenue à jour et adaptation du PGCSPS	

<b>Désignation</b>	<b>Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif</b>
B – PHASE REALISATION (suite)	
Mise à jour de la déclaration préalable	
Complément DIUO	
Gestion administrative du CISSCT	
Consignation sur Registre Journal	
Finalisation et remise du DIUO	

### 9.5 – Tableaux descriptif de la tranche conditionnelle N°1

Désignation	Detail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif

### 9.6 – Tableaux descriptif de la tranche conditionnelle N°2

Désignation	Detail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif

## X – LA MISSION CONTROLEUR TECHNIQUE

### 10.1 – Objet de la mission

Le rôle du contrôleur technique est essentiellement préventif.

Il doit :

- effectuer le contrôle des travaux.
- évaluer les risques de sinistre c'est-à-dire les aléas techniques.
- contrôler la solidité des ouvrages des fondations, de l'ossature, du clos et du couvert et des éléments d'équipements, qui font indissociablement corps avec ces ouvrages, ainsi que sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions." Article R. 111.39.

### 10.2 - Les différentes missions

***Pour mener à bien le projet, la Communauté de Communes souhaite attribuer des missions complémentaires aux missions obligatoires.***

***Les missions comprises au présent lot sont les suivantes :***

- L : Solidité des ouvrages indissociables au bâtiment
- SEI : Sécurité incendie des personnes dans les établissements recevant des travailleurs
- VIE : vérification initiale des installations électriques
- Examen de conformité avant mise en service des installations électriques suivant la demande du Consuel
- HAND : Vérification des exigences d'accessibilité des personnes handicapées
- Attestation handicapés de fin de chantier
- TH : Vérification des exigences d'isolation thermique des bâtiments
- Attestation
- PHa : Vérification des exigences d'isolation acoustique dans les bâtiments autre qu'habitation,

**Remarques : Si le candidat face au projet de la collectivité s'aperçoit de la nécessité de missions supplémentaires à celles explicités , il peut en faire mention dans le tableau.**

### 10.3 – Tableau estimatif

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif
<b>A - PHASE CONCEPTION</b>	
Visite préliminaire du site. Avis sur reconnaissance de sols	
Participation aux réunions techniques de mise au point	

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif
-------------	---

<b>A - PHASE CONCEPTION (suite 1)</b>	
Contacts avec la commission de sécurité	
Contacts avec la commission d'accessibilité	
Avis sur les études de sol	
Examen du dossier APS	
Examen du dossier APD	
Attestation parasismique au dépôt du PC	
Avis sur dossier DCE, Rapport initial de contrôle technique	
Avis sur variantes entreprises, options maître d'ouvrage	
Réalisation de notice de sécurité pour PC	
Réalisation de notice d'accessibilité pour PC	

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif
<b>B - PHASE REALISATION :</b>	
Participation aux réunions techniques de mise au point	
Participation aux réunions de chantier (contrôle des ouvrages)	

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif
<b>B - PHASE REALISATION (suite 1) :</b>	
visites hors réunion de chantier	
Visites de levée de réserves (durant chantier)	
Assistance lors de la visite de la Commission de sécurité	
Assistance lors de la visite de la commission d'accessibilité	
Attestation handicapés de fin de chantier	
Participation aux réunions de chantier (O.P.R)	
Examen des documents relatifs aux ouvrages et équipements	
Avis respect des ouvrages aux prescriptions relative à la mission TH	
Avis respect des ouvrages aux prescriptions relative à la mission Pha	
Compte-rendu de contrôle à chaque visite	
Dispositions constructives	
Vérification des installations techniques : Ascenseurs, Electricité, Chauffage, Ventilation	
Vérification des moyens de secours - Alarme	
Attestation de conformité pour le consuel électrique	
Compte-rendu de contrôle à chaque visite	
Autres rapports	

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif
<b>B PHASE REALISATION (suite 2) :</b>	

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif
<b>C PHASE garantie de parfait achèvement :</b>	
Visites pendant GPA	

**10.4 – Tableaux descriptif de la tranche conditionnelle N°1**

Désignation	Détail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif

## 10.5 – Tableaux descriptif de la tranche conditionnelle N°2

Désignation	Detail de la proposition : Descriptif et (ou) quantitatif